

## Domaines spécifiques d'accompagnement

Gestion du budget et  
démarches  
administratives

Alimentation  
hygiène et santé

Logement et  
gestion du  
quotidien



### Comment s'y prendre ?

Contacter Fabienne Zahnd,  
éducatrice  
suivi mdj Studio's  
Tél. : 079 277 18 35  
e-mail : fabienne.zahnd@mdj.ch

Ou  
Joëlle Cosandey, responsable régionale  
de mdj-szilassy  
Tél. : 024 463 45 88  
Rue du Signal 18 - 1880 Bex  
e-mail : mdj-szilassy@mdj.ch

**mdj Studio's est un programme de l'Association  
de la Maison des Jeunes, Ch. Entrebois 1, CP  
102, 1000 Lausanne 8 - 021 643 11 51**



mdj STUDIO'S

# mdj STudio's

La prestation mdj Studio's s'adresse à des jeunes mineurs proches de la majorité ou jeunes majeurs au bénéfice d'une convention, placés en studio, en chambre ou dans un établissement communautaire (Cazard).

S'assumer en tant qu'adulte n'est pas forcément facile pour un jeune qui n'a généralement peu ou pas de soutien parental et dont le parcours a souvent été mouvementé. Mdj Studio's offre un soutien ciblé sur les actes de la vie quotidienne, un accompagnement personnalisé dans la prise d'autonomie durant cette période transitoire.



L'accompagnement porte essentiellement sur les éléments de la vie quotidienne, à des degrés différents selon l'autonomie du jeune.

## **Gestion du budget et démarches administratives**

Y sont traitées les questions relatives au budget et à sa gestion, ainsi que les démarches que le jeune est susceptible de devoir effectuer (demande de bourse, subside, assurance, etc.).

## **Alimentation, hygiène et santé**

Sont abordés tous les thèmes en rapport avec la santé, la nourriture, les soins personnels et les dépendances.

## **Logement et gestion du quotidien**

Peuvent être proposés, selon les besoins, un appui à la recherche d'un lieu de vie (prise de contact avec les gérances, dossier de demande de location, visites, etc.) et si nécessaire, un accompagnement dans l'emménagement du logement. Dans tous les cas est assuré un regard sur le maintien général du logement et le respect des règlements de maison.

La durée du suivi se décline de 3 mois en 3 mois, en général pour une durée de 12 mois, mais celle-ci peut être prolongée à la demande de l'assistant social et du jeune.

Une contrat d'intervention tripartite délimite le cadre du suivi. Les objectifs sont établis en fonction des demandes spécifiques de chaque jeune.

Une rencontre avec l'éducatrice est fixée environ tous les 10 à 15 jours, elles peuvent être plus ou moins rapprochées selon les besoins. En cas de nécessité, l'éducatrice est disponible en permanence par téléphone.

Un bilan chaque 3 mois permet de parcourir chacun des trois secteurs d'accompagnement. L'éducatrice fournit un compte rendu écrit de la période écoulée.

Lorsque la convention jeune majeur n'est plus adaptée à la situation, un accompagnement aux démarches RI ou OCBE est proposé.